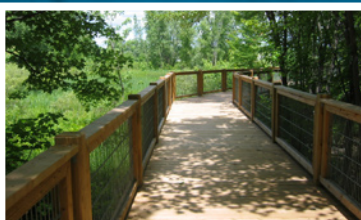
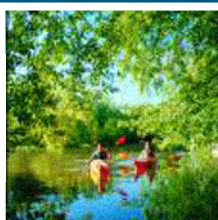


Une communauté et son fleuve



Mémoire présenté dans le cadre de la
consultation sur l'élaboration de la nouvelle
Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent

Octobre
2010



Communauté métropolitaine
de Montréal

Le contexte

Les gouvernements du Canada et du Québec collaborent depuis 1988 pour assurer la conservation, la protection et la restauration de l'écosystème du Saint-Laurent. Environnement Canada et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ont entamé, au printemps 2010, l'élaboration d'une nouvelle Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent. Afin d'établir les enjeux et les orientations prioritaires de la cinquième entente quinquennale, après le Plan d'action Saint-Laurent (1988-1993), Saint-Laurent Vision 2000 (1993-1998 et 1998-2003) et le Plan Saint-Laurent pour un développement durable (2005-2010), les gouvernements canadien et québécois tiennent une consultation ciblée afin d'établir la priorité des enjeux, des orientations et des zones névralgiques de la prochaine entente qui devrait couvrir la période 2011-2016.

Cinq organismes représentant le monde municipal sont interpellés soit :

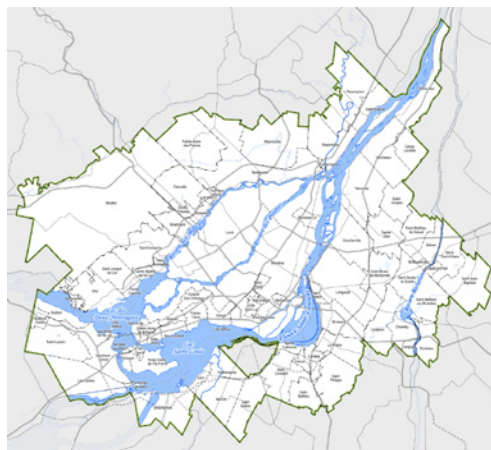
- l'Union des municipalités du Québec;
- la Fédération Québécoise des Municipalités;
- la Communauté métropolitaine de Québec;
- la Communauté métropolitaine de Montréal;
- l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

La Communauté métropolitaine de Montréal

Créée le 1^{er} janvier 2001, la Communauté métropolitaine de Montréal est un organisme de planification, de coordination et de financement qui regroupe 82 municipalités, soit 3,7 millions de personnes réparties sur plus de 4 360 kilomètres carrés. La Communauté exerce des compétences dans les domaines de l'aménagement du territoire, du développement économique, du logement social, du transport en commun et de l'environnement.

Étendu autour de l'archipel de Montréal, le territoire de la Communauté couvre les plans d'eau suivants :

- Les deux rives du fleuve Saint-Laurent, de Beauharnois–Pointe-des-Cascades à Contrecoeur–Saint-Sulpice;
- Le lac Saint-Louis;
- Le lac des Deux Montagnes et l'embouchure de la rivière des Outaouais;
- La rivière des Prairies;
- La rivière des Mille Îles;
- Les deux rives de la rivière Richelieu, de Carignan–Richelieu à Beloeil–Mont-Saint-Hilaire.



Le réseau
hydrographique
métropolitain

Dans l'esprit de son énoncé de vision stratégique qui prévoit un développement harmonieux, équitable et respectueux de l'environnement, la Communauté a adopté le *Règlement 2008-47 sur l'assainissement des eaux* visant la réduction à la source des déversements de contaminants dans les ouvrages d'assainissement à l'échelle de son territoire. Révisée à la lumière des connaissances scientifiques actuelles, l'application des nouvelles normes est confiée aux administrations municipales du Grand Montréal.

Les administrations municipales et le fleuve

Diverses juridictions participent à l'élaboration de l'Entente Canada-Québec. Comme l'indique l'annexe 3 du document de consultation intitulé *L'élaboration d'une nouvelle Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent*, dix instances fédérales et sept ministères du Québec y sont directement impliqués. De plus, une multitude de groupes d'intérêt gravitent autour des organismes responsables. La complexité de nombre et de juridiction peut facilement causer un frein aux intentions d'intervention. Les organismes responsables doivent, dans la nouvelle entente, déterminer clairement le rôle et les attentes des organismes consultés dans le cadre de la présente démarche.

Bien qu'offrant des avantages certains, la présence d'un cours d'eau majeur sur le territoire d'une municipalité exige également d'importantes ressources. Les services municipaux suivants doivent donc planifier leurs activités en conséquence :

- **Service d'eau potable** : Pour des raisons évidentes de santé et de salubrité, un approvisionnement en eau potable de qualité et en quantité suffisante constitue une priorité pour toute administration municipale. De plus, les bornes-fontaines, connectées aux réseaux de distribution d'eau potable, assurent la protection contre les incendies;
- **Service des eaux usées** : À la suite du traitement, les effluents d'eaux usées traitées doivent être acheminés dans un cours d'eau dont le débit assure une dilution adéquate. La capacité du milieu récepteur à recevoir ces effluents dépend du débit du cours d'eau au lieu de rejet;
- **Service de l'environnement** : Protection de la qualité du milieu;
- **Service de sécurité civile** : Outre la protection contre les incendies, la sécurité civile des citoyens doit être assurée en cas d'inondations, d'accidents maritimes ou de tout autre type de sinistre. Des patrouilles nautiques visant à assurer le respect de la réglementation et les sauvetages ont également été mises sur pied par certaines municipalités riveraines;
- **Service des parcs** : La plupart des municipalités situées en rives ont aménagé des espaces publics (parcs, pistes cyclables, quais, etc.) qu'elles exploitent et entretiennent. La demande d'accès aux cours d'eau est en croissance constante. De plus, les parcs et autres espaces verts situés en rives assurent le maintien de la diversité biologique particulière aux milieux riverains.

D'autres fonctions municipales sont également influencées par la présence de cours d'eau, par exemple le développement des activités nautiques, touristiques et de loisirs. La gestion quotidienne des impacts liés à la présence d'un cours d'eau pose donc régulièrement des défis aux administrations municipales.

Montréal
et la rive sud
© Ville de
Montréal,
Air Imex Itée





La consultation

La présente consultation repose sur six questions posées aux organismes ciblés.

QUESTION 1 : Quelle vision à long terme du Saint-Laurent devrait, selon vous, guider l'élaboration de la nouvelle Entente?

La préoccupation envers la protection et la mise en valeur des espaces bleus et verts du Grand Montréal fait partie intégrante de l'énoncé de vision stratégique adopté en septembre 2003 par la Communauté. Intitulé *Cap sur le monde : bâtir une communauté compétitive, attractive, solidaire et responsable*, on y trouve :

« En 2025, la population de la Communauté est sensibilisée à l'importance de protéger l'environnement. Ses espaces naturels, dont les collines montréalaises, ont été mis en valeur et préservés. L'accès à des sites uniques d'observation, de détente, d'activités et de loisirs a été accru. La Communauté a facilité, au cours des ans, le déploiement d'un réseau métropolitain de pistes cyclables et pédestres et a appuyé l'émergence d'un réseau nautique de qualité. Des gestes significatifs ont été posés en faveur de la renaturalisation des berges, de la mise en valeur de plusieurs boisés et de la protection des zones inondables. La population s'est réapproprié ses espaces bleus où la baignade est désormais permise. La Communauté se distingue par son taux élevé de valorisation des matières résiduelles et par sa qualité de l'air et de l'eau. Ces éléments contribuent à la qualité de vie d'une population en santé. »

La Communauté amorcera bientôt ses travaux qui mèneront à l'adoption du *Plan métropolitain d'aménagement et de développement*. Conçu dans une perspective de développement durable, le plan définira les orientations, les objectifs et les critères visant à assurer la compétitivité et l'attractivité du Grand Montréal. Parmi les objets à traiter se trouvent « la protection et la mise en valeur du milieu naturel... ». Le projet de loi 58, sanctionné en juin 2010, prévoit que le plan d'aménagement et de développement d'une communauté métropolitaine doit être conforme aux orientations gouvernementales en aménagement du territoire.

Tout en étant conforme aux principes de développement durable adoptés par le gouvernement du Québec, la vision de la prochaine Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent devra inévitablement assurer :

- La pérennité des activités économiques (activités portuaires, hydroélectricité, navigation de plaisance, etc.);
- La pérennité des écosystèmes aquatiques et riverains (variations saisonnières des niveaux d'eau, gestion de l'érosion, amélioration de la qualité de l'eau et des sédiments, etc.);
- L'accès public aux berges, aux rives et aux cours d'eau tout en favorisant les modes de transport actif; et
- L'étude des impacts des changements climatiques et l'implantation de mesures d'adaptation.

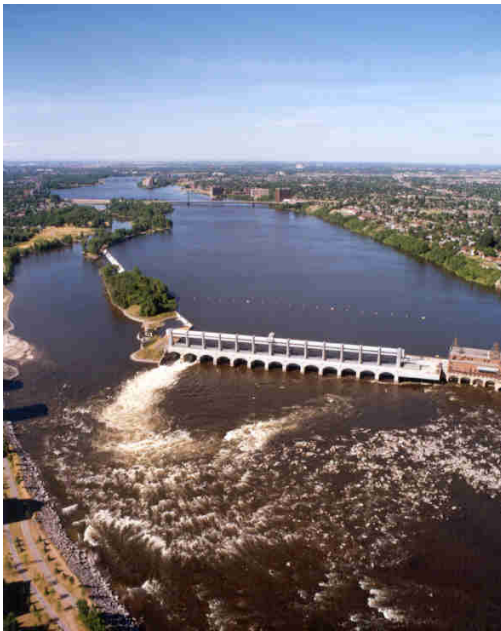
QUESTION 2 : Parmi les 11 orientations retenues, pourriez-vous en citer cinq qui vous semblent devoir être abordées en priorité? Pourquoi?

Nous proposons un ordonnancement des huit orientations touchant la zone névralgique du Grand Montréal.

1 - Assurer les apports en eau nécessaires aux écosystèmes et aux usagers

Considérée comme primordiale, cette orientation vise à assurer le maintien et le développement des activités et des écosystèmes. Pour des raisons économiques, environnementales et sociales, il importe d'assurer la pérennité des usages actuellement en cours le long du fleuve et des cours d'eau de l'archipel de Montréal. L'approvisionnement en eau du fleuve provient principalement des Grands Lacs et de la rivière des Outaouais. Érigé à l'extrémité est du lac Ontario au cours des années 1950, le barrage Moses-Sanders, de Cornwall (Ontario) à Massina (New York), contrôle le débit qui coule des Grands

Lacs vers le fleuve. La Commission mixte internationale adoptait, en 1952, une ordonnance créant un conseil chargé de mettre en œuvre un plan de régularisation des débits. D'importantes propositions de modifications au plan de régularisation ont fait l'objet d'une consultation publique en 2008. Aucune ordonnance portant sur un nouveau plan de régularisation n'est adoptée à ce jour. Plus qu'un simple exutoire des Grands Lacs, le Saint-Laurent est un milieu en soi. Les conditions d'écoulement des eaux doivent être maintenues. Dans ce contexte, il importe de faire valoir aux autorités compétentes les différences entre les écosystèmes lacustres des Grands Lacs et les écosystèmes fluviaux du fleuve Saint-Laurent. Comme la majeure partie du secteur fluvial est située au Québec, il importe que l'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent reflète les préoccupations du secteur fluvial et contienne des dispositions assurant les apports en eau nécessaires aux écosystèmes et aux usagers du fleuve. Quant à la rivière des Outaouais, plus de 50 barrages sont érigés le long de son parcours. Cet apport d'eau est donc également contrôlé par l'intervention humaine.



La centrale de la
rivière des Prairies
© Hydro-Québec

Les installations municipales de traitement d'eau potable sont construites pour traiter soit les eaux calcaires des Grands Lacs, soit les eaux à forte teneur de matières organiques de la rivière des Outaouais. Tout changement de propriétés de l'eau brute exigera d'importants investissements municipaux afin d'ajuster les équipements de traitement à ces nouvelles caractéristiques.

Enfin, plusieurs barrages hydroélectriques et divers établissements industriels se sont implantés dans la région en raison de la présence de cours d'eau importants.

2 - Maintenir et promouvoir une navigation durable

L'administration portuaire de Montréal étant également ciblée à titre d'organisme consulté, nous n'élaborerons pas sur l'importance d'assurer la pérennité de la navigation dans le Grand Montréal. Il importe donc de poursuivre les efforts déjà entrepris afin d'assurer la durabilité de la navigation. Outre les avantages économiques tirés des activités portuaires, notons qu'une tonne de matériel transportée par bateau produit moins d'impact sur la qualité de l'air et émet moins de gaz à effet de serre que la même tonne transportée par camion ou par avion.

3 - Améliorer l'accès public au Saint-Laurent

Les importants efforts d'assainissement réalisés au fil des ans, qui avaient pour raison d'être la récupération des usages des cours d'eau, ont permis de spectaculaires améliorations de la qualité de l'eau du fleuve. Il importe donc de redonner accès au fleuve aux citoyens en retour des importants investissements de fonds publics consentis pour l'amélioration de la qualité de l'eau tout en poursuivant les efforts (industries, agriculture, surverses, etc.) et les aménagements permettant la récupération de certains usages dans certains secteurs. La fréquentation des plages de l'île Notre-Dame, des parcs-nature du Cap-Saint-Jacques et du Bois-de-l'île-Bizard ainsi que du Parc national d'Oka confirme l'intérêt des citoyens du Grand Montréal pour les activités de contact avec l'eau. Des citoyens qui profiteront d'espaces de baignade, de pêche, de promenades en rives, d'accès aux îles et aux cours d'eau en deviendront alors les meilleurs gardiens.

Depuis 2002, le *Plan d'action pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal Bleu* (Fonds bleu) de la Communauté appuie financièrement les projets des administrations municipales de protection et de mise en valeur des rives et des plans d'eau. Les projets portent sur la conservation, la régénération, l'accessibilité et l'usage des plans d'eau du Grand Montréal. Soixante-huit projets totalisant 41,6 M\$ en investissements ont été réalisés à l'aide de contributions de 6 M\$ du gouvernement du Québec, de 10,5 M\$ de la Communauté et plus de 25 M\$ des administrations municipales concernées. La nouvelle entente devrait appuyer ce type d'interventions municipales de protection et de mise en valeur.

4 - Restaurer, valoriser et protéger les milieux d'intérêt écologique et patrimonial

La densité d'occupation du territoire du Grand Montréal est la plus élevée du Québec. Cette forte densité inclut les berges des cours d'eau qui sont occupées par diverses infrastructures et autres constructions. Quais, autoroutes, ponts, habitations, enrochements, etc., sont trop souvent érigés à proximité des cours d'eau et dans les plaines inondables. Des dispositions régissent maintenant les implantations dans les secteurs fragiles. Dans le corridor fluvial, il est donc important de protéger le plus possible les milieux naturels riverains, qu'ils soient d'intérêt écologique ou patrimonial ou non.

Afin de créer dans la région un réseau d'espaces boisés protégés sur son territoire, la Communauté a doté le *Programme d'acquisition et de conservation des espaces boisés* (Fonds vert) d'un montant de 3 M\$ pour appuyer financièrement les administrations municipales dans leurs projets d'acquisition et de protection de bois d'intérêt métropolitain. À ce jour, le Fonds vert a contribué financièrement à cinq projets, par des contributions atteignant 1,8 M\$, sur des investissements totaux atteignant 12 M\$, assurant la protection de 262,2 hectares de bois. Des parcelles boisées incluses dans les 32 bois et les 51 corridors forestiers, d'une superficie couvrant plus de 53 000 hectares, peuvent ainsi faire l'objet d'une demande de financement par les municipalités. Préalablement, Conservation de la nature avait bénéficié d'une aide financière de 400 000 \$ afin de réaliser deux projets d'acquisition et de conservation. L'évaluation foncière des terrains dans le Grand Montréal étant élevée, il serait opportun, pour la nouvelle entente, d'appuyer financièrement les initiatives d'acquisition par les administrations municipales.



De gauche
à droite :

Parc Riverain

© Ville de
Bois-des-Filion

Vue du fleuve
Saint-Laurent

© Communauté
métropolitaine
de Montréal

Parc de
la Rivière à
Terrebonne

© Communauté
métropolitaine
de Montréal



5 - Prévenir l'introduction et contrôler la dispersion des espèces exotiques envahissantes

Transportées depuis leurs milieux d'origine, certaines espèces végétales et animales envahissent nos milieux. Les plantes indigènes ne leur opposant qu'une faible compétition, elles se reproduisent et bousculent le fragile équilibre des écosystèmes allant même jusqu'à provoquer la disparition d'espèces. Dans le cadre d'un plan d'action sur le Saint-Laurent, il est primordial qu'un mode de contrôle serré sur les eaux de ballast et autres moyens d'introduction soit exercé. Un tel contrôle serré doit être exercé sur l'ensemble du réseau Saint-Laurent-Grands Lacs, tant par le gouvernement canadien que par le gouvernement américain.

6 - Évaluer la présence et les effets des substances toxiques, émergentes et pathogènes sur l'écosystème

Bien qu'améliorée par les importants investissements publics et privés réalisés au cours des dernières décennies, la qualité de l'eau du fleuve n'est pas parfaite. Toutefois, toute amélioration marginale exigera d'importants investissements, pour la plupart sous la responsabilité des administrations municipales. Mieux connaître et documenter la présence et les effets des substances toxiques restantes, émergentes et pathogènes est également essentiel à la protection de la santé humaine et des écosystèmes, et à l'amélioration des procédés d'assainissement des eaux usées.

Depuis plusieurs années, le gouvernement du Canada coordonne la mise en place de la *Stratégie pancanadienne sur la gestion des effluents d'eaux usées municipales* de laquelle découlera une réglementation visant à éliminer certaines substances restantes, émergentes et pathogènes.

Le conseil de la Communauté a adopté, en 2008, le *Règlement sur l'assainissement des eaux* qui édicte des normes de rejets pour plus de soixante contaminants ainsi qu'un mode de contrôle de l'ensemble de son territoire. Visant particulièrement les rejets aux égouts des établissements industriels, l'application du règlement est déléguée aux municipalités. L'ensemble des dispositions entrera en vigueur à partir de 2012.

7 - Évaluer l'impact des changements climatiques sur les écosystèmes

Aucune commission mixte internationale, aussi puissante soit-elle, ne pourra faire couler de l'eau dans le fleuve Saint-Laurent s'il n'y en a pas en quantité suffisante dans le réseau des Grands Lacs. Les changements climatiques, par leur influence sur les régimes de précipitations, l'absence de couverts de glace pendant la période hivernale et par une hausse anticipée des températures favorisant l'évaporation, influenceront grandement l'avenir du fleuve et son réseau hydrographique. Il importe dès maintenant d'étudier de façon sérieuse les phénomènes susceptibles d'affecter les Grands Lacs et le Saint-Laurent afin d'en estimer les impacts sur la quantité et la qualité de l'eau qui y coulera. Cette connaissance devra alors être mise à profit afin de mettre en place des mesures d'adaptation et de mitigation des impacts des changements anticipés et réels. Au cours de l'été 2010, nous avons observé des niveaux d'eau exceptionnellement bas dans le Grand Montréal. Des travaux d'urgence visant à assurer l'approvisionnement en eau potable ont dû être réalisés dans certains secteurs. De plus, la présence d'herbacées en plein milieu des cours d'eau nous a permis de prendre conscience de la faible profondeur des cours d'eau du secteur. Bien que certaines espèces de plantes et d'animaux profitent des variations de niveau des eaux causées par les crues printanières, des cours d'eau de faible profondeur sont susceptibles d'être affectés par des changements de régime hydriques.

8 - Favoriser la décontamination de sites de sédiments contaminés

Berceau de l'industrialisation du Québec, la zone névralgique du Grand Montréal est le site d'importants secteurs de sédiments contaminés. Bien qu'il faille encourager les opérations de décontamination le plus possible, les coûts élevés engendrés par la décontamination de sédiments rendent peu probable une décontamination complète des sédiments fluviaux du secteur. De plus, la manipulation de sédiments contaminés favorise leur remise en suspension. Il importe donc de connaître les endroits où les sédiments sont les plus susceptibles d'être contaminés, l'ampleur de cette contamination et d'y limiter l'accès et les usages afin d'éviter la remise en suspension et la dispersion par brassage. L'étude des contaminations ponctuelles permettra d'établir une liste des priorités de décontamination dans l'éventualité où des fonds seraient disponibles.

Les rives du fleuve étant fortement artificialisées dans la zone névralgique du Grand Montréal, l'érosion est perceptible sur les îles de l'archipel et sur les berges naturelles. Les ressources halieutiques sont également peu exploitées dans le secteur sauf à des fins récréatives. Quant à la pollution agricole, de sources diffuses et multiples, il s'agit d'une réalité sur laquelle le monde agricole se penche depuis plusieurs années.

QUESTION 3 : Pour les cinq orientations que vous privilégiez, quels seraient les résultats qui devraient être visés ou les objectifs qui vous interpelleraient le plus comme usagers du Saint-Laurent?

- 1 - **Assurer les apports en eau nécessaires aux écosystèmes et aux usagers** – Essentiel afin d'assurer la pérennité des usages et le maintien de la santé des écosystèmes aquatiques et riverains, l'écoulement de l'eau doit faire l'objet d'un suivi serré. Le fleuve constitue la source d'eau potable de la majorité des citoyens du Grand Montréal. Rappelons que l'arrivée d'eau du fleuve est presque entièrement sous le contrôle d'organismes de gestion. Un mécanisme de rétroaction rapide et direct doit être mis en place afin de signaler toute variation susceptible d'affecter les usages et de poser les gestes correcteurs.
- 2 - **Maintenir et promouvoir une navigation durable** – Les impacts économiques des activités de l'administration portuaire de Montréal sur le territoire de la Communauté ont été démontrés à maintes reprises. Les niveaux du fleuve doivent donc permettre l'optimisation des activités portuaires.
- 3 - **Améliorer l'accès public au Saint-Laurent** – Des citoyens qui bénéficient d'accès rapides et de proximité à des milieux naturels en deviennent les meilleurs gardiens. Il est important, afin d'assurer l'attractivité du Grand Montréal, de permettre autant que possible aux citoyens d'accéder aux cours d'eau, ne serait-ce qu'en retour des importants investissements publics réalisés au cours des dernières décennies afin d'améliorer la qualité de l'eau.
- 4 - **Évaluer l'impact des changements climatiques sur les écosystèmes** – Inquiétude grandissante compte tenu de ses impacts sur les régimes de précipitations, les changements climatiques doivent faire l'objet de recherches afin d'évaluer le plus précisément possible les impacts sur le système Grands Lacs–Saint-Laurent. Les recherches sur les impacts doivent inévitablement être accompagnées par le développement et la diffusion de mesures d'adaptation, principalement destinées à la protection des infrastructures publiques.
- 5 - **Prévenir l'introduction et contrôler la dispersion des espèces exotiques envahissantes** – Qu'elles soient aquatiques, végétales ou animales, les espèces envahissantes doivent faire l'objet de mesures de contrôle à l'entrée, de suivis rigoureux et de contrôle, et de restauration des milieux affectés.



QUESTION 4 : Croyez-vous que d'autres zones névralgiques du Saint-Laurent devraient être considérées à court terme (dans les cinq prochaines années)? Si oui, lesquelles et pourquoi?

La totalité du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal étant désignée « zone névralgique », il nous semble inopportun d'évaluer la pertinence d'inclure ou non d'autres secteurs.

QUESTION 5 : Avez-vous des préoccupations particulières, qui vous semblent exclues des orientations retenues, concernant l'environnement dans les zones névralgiques proposées?

L'élément de base de toute entente sur le Saint-Laurent doit veiller à assurer la présence d'eau permettant la pérennité des usages. Toute initiative, qu'elle soit régionale, nationale ou internationale, visant à détourner, à réduire ou à modifier le régime actuel d'écoulement des eaux doit être traitée en profondeur et faire l'objet d'analyses approfondies, d'accords et de consensus. Une fois l'apport en eau assuré, il est alors possible de penser à l'amélioration de sa qualité et de la santé des écosystèmes aquatiques et riverains. De plus, tout projet susceptible de contrevenir aux objectifs de l'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent doit être analysé en profondeur et faire l'objet de mesures de mitigation des impacts mises en place aux frais des promoteurs.

Depuis plusieurs années, des réseaux d'égouts séparatifs sont mis en place. Les eaux usées s'écoulant dans les égouts sanitaires sont acheminées aux installations municipales d'assainissement tandis que les eaux pluviales s'écoulent directement (et sans traitement) dans les cours d'eau. Des précipitations de plus en plus abondantes et spontanées (*flash flood*), dont la fréquence augmente sensiblement depuis quelques années, lessivent le territoire. D'importantes quantités d'eau potentiellement contaminées sont alors dirigées sans traitement vers les cours d'eau récepteurs.

La nouvelle entente doit également permettre d'assurer la sécurité environnementale des navires (fuites, rejets, échouages, etc.), la renaturalisation et l'application de la réglementation sur la protection des berges, la poursuite des investissements industriels, municipaux et agricoles d'assainissement des eaux usées.

L'implication publique pour les questions touchant le fleuve se manifeste par une participation dans les organismes locaux de bassin versant, les zones d'intervention prioritaire (ZIP) ou les groupes soucieux de la qualité de l'environnement. La Communauté étant favorable à l'implication publique dans les questions de gouvernance, il serait important de préciser les rôles et les attentes des ministères à l'égard des multiples intervenants dans les questions touchant le Saint-Laurent afin de créer un arrimage harmonieux et d'optimiser l'impact des interventions.

Enfin, lorsqu'il est question de sécurité, il importe de souligner les lacunes existantes dans l'application réglementaire visant à assurer la sécurité des activités nautiques (vitesse, consommation d'alcool, etc.).

QUESTION 6 : D’ici quinze ans, quelles améliorations spécifiques souhaitez-vous voir pour le Saint-Laurent, en lien avec les trois enjeux proposés : conservation de la biodiversité, pérennité des usages et amélioration de la qualité de l’eau?

Vous trouverez ci-après les divers points qui devraient inspirer la vision à long terme de l’Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent :

Conservation de la diversité biologique :

Amélioration de la qualité de l’eau – Augmentation significative de la superficie de milieux naturels protégés et accessibles en fonction de la capacité de l’écosystème – Renaturalisation des berges – Contrôle des espèces envahissantes – Mitigation des effets de l’érosion.

Pérennité des usages : Apport en eau permettant une navigation durable et le maintien des activités économiques – Augmentation du nombre de lieux de baignade, de pêche et d’accès aux rives et aux cours d’eau – Mise en place d’un réseau intégré de services nautiques.

Amélioration de la qualité de l’eau : Connaissance sur les nouveaux contaminants et développement de technologies de traitement – Décontamination des berges et des sédiments dans les secteurs identifiés – Conservation du débit afin de minimiser les impacts de rejets d’effluents des installations d’assainissement des eaux usées.



*Le Vieux-Port
de Montréal
© Ville de
Montréal*

Conclusion

La Communauté métropolitaine de Montréal remercie les gouvernements du Canada et du Québec de consulter les principaux intervenants municipaux sur l’éventuel contenu de la nouvelle Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent. Il est fort pertinent de constater que la vision, les enjeux et les orientations proposés constituent l’essentiel des préoccupations du Grand Montréal en matière de gestion des cours d’eau de l’archipel. Comme nous l’avons démontré, les administrations municipales sont des intervenants de première ligne, principalement lorsque des changements au régime des eaux se manifestent.

Inspirées des principes de développement durable, les communautés métropolitaines sont appelées à rédiger un plan métropolitain d’aménagement et de développement visant à assurer la compétitivité et l’attractivité de leur territoire. Ce plan comprendra un chapitre sur la protection et la mise en valeur des milieux naturels. Le fleuve Saint-Laurent constituant la base du réseau hydrographique du Grand Montréal, il est donc fort pertinent de tenir cet exercice à ce moment-ci.

Rappelons que la pérennité des usages demeure la principale préoccupation de la Communauté. En effet, il importe tout d’abord d’assurer une quantité d’eau suffisante au maintien des activités et de la santé des écosystèmes. Le contrôle de l’écoulement des eaux, les changements climatiques, tout ce qui menace la quantité d’eau qui coule dans le Saint-Laurent doit être rigoureusement analysé, et ses impacts évalués précisément. Une quantité d’eau adéquate permet ensuite les actions de protection et de mise en valeur des écosystèmes.



Communauté métropolitaine
de Montréal

1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400
Montréal (Québec) H3A 3L6
T 514 350-2550 F 514 350-2599
www.cmm.qc.ca | info@cmm.qc.ca